



## **Invitation à une table ronde sur les Indications Géographiques**

**« La protection ex officio »**

Sponsorisée par le Ministère Italien de l'Agriculture  
En collaboration avec OriGIn

**Bruxelles, 9 juin 2009  
15h00 – 18h00  
Hôtel Silken  
Boulevard Charlemagne 11-19, Bruxelles**

La Commission européenne a lancé un vaste débat sur la qualité des produits agricoles à travers un Livre Vert dont un chapitre est consacré aux indications géographiques (Appellations d'Origine Protégées – AOP - et Indications Géographiques Protégées - IGP). Elle publiera en mai une communication sur ce thème dans laquelle elle mettra en avant des options politiques sur l'avenir de la politique de qualité dans l'UE. Des propositions législatives pourraient être présentées en 2010.

Insight Consulting et O'Connor & Company souhaitent profiter de cette période de réflexion sur la politique de qualité pour organiser un débat sur la protection *ex officio*.

Dans son arrêt Commission des Communautés européennes contre République fédérale d'Allemagne (C-132/05) du 26 février 2008, la Cour de justice européenne a considéré que l'ancien règlement sur la protection des indications géographiques (reg. CE 2081/92) n'obligeait pas un État membre à prendre d'office des mesures pour sanctionner les atteintes aux IG. L'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la protection des IG, le règlement (CE) 510/2006, a changé le cadre juridique. Le règlement (CE) 510/2006 renvoie au règlement (CE) n° 882/2004 qui prévoit notamment la mise en œuvre par les Etats membres de plans de contrôle nationaux qui couvrent la protection des IG et la nécessaire sanction des infractions constatées.

La table ronde a pour objectif de permettre aux acteurs des filières IG d'échanger avec les représentants de la Commission européenne et d'administrations nationales concernées sur les modalités pratiques de la mise en œuvre effective de la protection *ex officio*.

Ce débat offrira une occasion unique d'identification de pistes de travail pour améliorer la protection des indications géographiques au sein de l'Union européenne.

***Le nombre de places disponibles pour cette table ronde est limité.***

Merci de confirmer votre présence dans les meilleurs délais par e-mail :

[f.lossy@insight-consulting.eu](mailto:f.lossy@insight-consulting.eu)

## Programme

**9 juin 2009**

**15h00 – 18h00**

***Hotel Silken Berlaymont,  
Boulevard Charlemagne 11-19, Bruxelles***

- Introduction – David Thual, Managing Director, Insight Consulting
- *La protection ex officio des IG dans l'Union européenne : cadre juridique* - Georges Vassilakis, Juriste, DG Agriculture, Commission Européenne
- *Le règlement 882/2004 : objectifs et mise en œuvre concrète* - Gianluca Frinzi, DG Santé et Consommateurs, Commission Européenne
- *Commentaires* - Bernard O'Connor, avocat, O'Connor & Company
- La pratique des Etats membres :
  - Riccardo Deserti, Directeur, Ministère de l'agriculture, Italie
  - Chantal Mayer, Inspectrice Principale, Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes, adjointe du chef du bureau de la Loyauté, France
  - Carlos Arnaiz Ronda, Subdirector General de Calidad del Consumo, Instituto Nacional del Consumo, Espagne
  - Simon Johnson, Policy Adviser on Regional and Local Food, Food Policy Unit Ministère de l'agriculture, Royaume-Uni
  - Magdalena Glodek, acting head of geographical indication unit department of agricultural markets, Ministère de l'agriculture et du développement rural, Pologne
- *Discussion*

**Pour plus d'information, merci de contacter David Thual.**

Tel : +32.2.733.50.60 ou [d.thual@insight-consulting.eu](mailto:d.thual@insight-consulting.eu)

[www.insight-consulting.eu](http://www.insight-consulting.eu)